

Réouverture du temple et reprise des activités de l'église

Règles générales :

Mise en place des gestes barrière prévus par le gouvernement :

- Lavage des mains au gel obligatoire dès l'entrée dans le hall. Gel présent à droite à l'entrée près la bibliothèque
- Port du masque obligatoire
- Minimiser les contacts avec les objets :
 - o Portes ouvertes à l'intérieur du temple. Un préposé pour l'ouverture des portes extérieures.
 - o Poubelles sans couvercles / ou couvercles ouverts
 - o Pas de prêt de bible ou de carnet de chants. Les carnets de chant sont retirés.
 - o La bibliothèque et la librairie sont fermées.
 - o Usage du mobilier et du matériel par les responsables seulement.

Groupes de maison : les groupes de maison se réunissent dans le cadre de l'église. Aussi, les rencontres continuent à se faire à distance jusqu'à nouvel ordre.

Mis à part le culte, aucune autre activité ne se réalise dans le temple : groupe de jeunes, groupe d'ados, groupe de femmes, etc.

La pouponnière est fermée.

Coordination :

La mise en place du plan de reprise d'activité est de la responsabilité du conseil.

Un coordinateur est nommé.

Organisation du culte :

Généralités :

- Simplification du culte (même personne qui prêche et qui préside pour minimiser les mouvements).
- Équipe de louange limitée (4 personnes maximum + 2 techniciens son) avec port du masque obligatoire.
- Pas de sainte cène.
- Culte filmé (1 personne pour la caméra) pour que les personnes qui ne peuvent pas venir puissent le suivre.

Durée du culte :

- Le culte est réduit à 1h 15 maximum.

Offrande :

- L'offrande se fait dans une corbeille située près de la porte de sortie (voir Organisation des locaux / plan de circulation).
- Pour des raisons sanitaires, le dépôt de pièces est déconseillé.

Organisation des locaux :

Généralités :

Compte tenu des obligations de distanciation sociale prévues à l'article 1 du décret n° 2020-548 du 11 mai 2020, de la surface de notre salle de culte et de la mezzanine, **seules 45 personnes pourront célébrer le culte en présentiel** (voir annexe III Gestion de l'affluence).

Pour notre témoignage et notre sécurité, cette capacité ne pourra pas être dépassée. Aucune personne ne sera autorisée à entrer dès que cette capacité sera atteinte.

L'annexe I du présent protocole reproduit l'article 1 du décret n° 2020-521 du 5 mai 2020 définissant les critères permettant d'identifier les salariés vulnérables pour permettre à chacun, en son âme et conscience, de choisir de venir ou pas.

Organisation du parking :

- Fermeture du parking devant le temple sauf 2 places handicapées signalées.
- Marquage au sol sur le parking avec un écart d'un mètre pour gérer la file d'attente avant l'entrée dans le hall.

Organisation de l'accueil :

Une personne s'occupe de l'accueil :

- Elle place les personnes et vérifie la capacité d'accueil des locaux.
- Elle veille à ce qu'il n'y ait pas trop de monde dans le hall (4 personnes max).

Chacun est invité à respecter les gestes barrière, même si nous souhaitons tous nous saluer.

Organisation de la salle de culte :

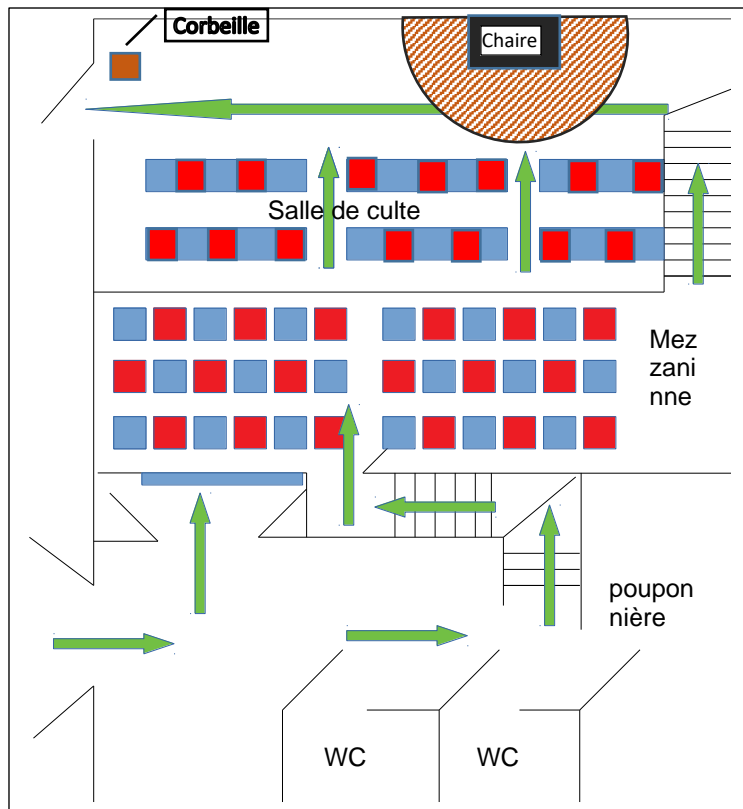
- Une place sur 2 est condamnée dans la salle et dans la mezzanine pour garantir la distanciation sociale.
- La condamnation de la place se fait physiquement au moyen d'adhésif (croix tendue sur les bancs et les chaises).
- Les personnes ne changent pas de place une fois installées.
- L'accès au sous-sol du temple est condamné.
- Un périmètre de 3 mètres autour de la chair est signalé.
- Les membres de l'équipe de louange ne retournent pas sur les bancs. Ils restent pendant la durée du culte à leur place.
- La porte de sortie de secours est dégagée de tout câble.

Sanitaires :

- Utilisation des toilettes du hall seulement pour les personnes au culte.
- Nettoyage systématique des poignées de porte après utilisation (lingettes)
- Séchage des mains par papier uniquement.
- Présence de gel hydroalcoolique à l'entrée et de savon liquide.

Plan de circulation :

Pour minimiser les contacts entre les personnes, le plan de circulation suivant est mis en place :



Le plan de circulation fait l'objet d'une signalétique au sol.

Lorsqu'il sera ouvert, un plan similaire sera mis en place pour le sous-sol : entrée par l'escalier intérieur et sortie par l'extérieur devant le presbytère.

Sortie du culte :

La sortie du culte s'effectue de manière à minimiser les risques d'interaction. En ce sens, sous l'égide de la personne de l'accueil, elle se fait dans l'ordre suivant :

- Rangée de bancs proches de la sortie de secours,
- Rangée de bancs du milieu de la salle principale,
- Rangée de bancs en face du baptistère,
- Rangée de chaises de la mezzanine proches l'escalier qui mène à la salle de culte
- Rangée de chaises de la mezzanine proches du piano.

Les paroissiens respectent les gestes arrière sur le parking devant le temple.

Organisation du culte des enfants (par la suite) :

Pour les 2 premiers cultes, aucune prise en charge des enfants ne sera faite à l'église. Le culte des enfants reprendra de manière partielle dès que nous aurons rodé notre processus de déconfinement pour les cultes et montré collectivement notre appropriation des règles.

- Les moniteurs et monitrices portent un masque.
- Les enfants seraient alors pris en charge dès leur entrée dans le hall par les moniteurs et monitrices

- L'envoi et la reprise des enfants suivent le plan de circulation – y compris le passage par l'extérieur -.

Nettoyage :

Le nettoyage fait l'objet d'un protocole à part.

D'ores et déjà, les règles suivantes seront suivies :

- Nettoyage après le culte des poignées de porte, des surfaces de contact
- Nettoyage des bancs et des chaises.
- Pas d'emploi de l'aspirateur. Uniquement la serpillière.
- Aération de la salle de culte après le culte
- Le nettoyage s'effectue 5 jours avant la tenue du culte.

*

* _ _ _ _ _ *

Ce protocole sera régulièrement évalué et adapté dans les semaines à venir, selon les prescriptions gouvernementales et l'évolution de l'épidémie.

Annexe 1 : article I du décret n° 2020-521 du 5 mai 2020 définissant les critères permettant d'identifier les salariés vulnérables

1° Être âgé de 65 ans et plus ;

2° Avoir des antécédents (ATCD) cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée (avec complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales), ATCD d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, de chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ;

3° Avoir un diabète non équilibré ou présentant des complications ;

4° Présenter une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale : bronchopneumopathie obstructive, asthme sévère, fibrose pulmonaire, syndrome d'apnées du sommeil, mucoviscidose notamment ;

5° Présenter une insuffisance rénale chronique dialysée ;

6° Etre atteint de cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie) ;

7° Présenter une obésité (indice de masse corporelle (IMC) > 30 kg/m²) ;

8° Etre atteint d'une immunodépression congénitale ou acquise :

- médicamenteuse : chimiothérapie anti cancéreuse, traitement immunosuppresseur, biothérapie et/ou corticothérapie à dose immunosuppressive ;
- infection à VIH non contrôlée ou avec des CD4 < 200/mm³ ;
- consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ;
- liée à une hémopathie maligne en cours de traitement ;

9° Etre atteint de cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins ;

10° Présenter un syndrome drépanocytaire majeur ou ayant un antécédent de splénectomie ;

11° Etre au troisième trimestre de la grossesse.

Annexe 2 : Vérifications à faire avant le culte :

- Présence de gel hydroalcoolique à l'entrée.
- Absence de tout livre ou recueil dans la salle de culte, la mezzanine et l'entrée.
- Marquage des sièges et des bancs.
- Blocage de l'escalier vers le sous-sol.
- Ouverture de la porte entre le hall et la salle principale.
- Présence du tronc à la sortie.
- Fermeture du parking.
- Dégagement de la sortie et des sens de circulation.

Annexe III : gestion de l'affluence

En plus du prédicateur, du responsable de l'accueil, des personnes des équipes techniques son et image, et de l'équipe de louange, la capacité de nos locaux est limitée à 45 personnes. Ce chiffre est un maximum. Aucune personne ne pourra entrer une fois atteint.

Aussi, pour permettre à tout le monde d'assister au culte, ce dernier est retransmis sur internet.

Pour prévenir un refus d'entrée, toujours ennuyeux tant pour la personne qui se voit laisser à l'extérieur que pour celle qui interdit l'entrée, le conseil demande à celles et ceux qui veulent venir au temple de se faire connaître.

En ce sens, l'équipe des visiteurs prendra contact avec les membres connus de l'église pour connaître leur souhait, en lien notamment avec les facteurs de risque – cf. annexe I -.

Dans l'hypothèse où plus de 45 personnes émettraient le souhait de se rendre en présentiel au culte, le conseil établira un roulement nominatif, toujours dans le but de respecter la jauge.